

**Direction générale  
de l'alimentation**

**Sous-direction de la  
qualité et de la protection  
des végétaux**

**Bureau de la  
réglementation et de la  
mise sur le marché des  
intrants**

Dossier suivi par : SPGT

Réf : 8500174AGEN07011



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE,  
ET DE LA PECHE

**CHEMINOVA AGRO A/S  
P.O. BOX 9  
DK - 7620 LEMVIG  
DANEMARK**

Paris, le

**Objet : Lettre de décision**

Madame, Monsieur,

Par courrier daté du 12/11/2008, je vous notifiais mon intention de prendre une décision de refus de votre demande d'autorisation de mise sur le marché d'une préparation de type générique.

Veuillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'une préparation de type générique concernant le produit :

**N° Intrant : 2070163 - ZORO 18 EC**

**(ces références sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de l'alimentation, l'ICGREF, Adjoint au Sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux

  
Robert TESSIER

*Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions précisées ci-dessous :*

### **Descriptif de l'Intrant**

N°intrant : 2070163 Nom commercial : ZORO 18 EC

Produits Phytopharmaceutiques  
N° AMM :

Firme détentrice : CHEMINOVA AGRO FRANCE SA

Type commercial : Produit générique

Motivation : Vu l'avis de l'Afssa du 27 mai 2008

### **Dénomination de l'intrant**

ZORO 18 EC

Nom du produit de référence: VERTIMEC

### **Firme détentrice**

CHEMINOVA AGRO A/S

Firme détentrice du produit de référence :  
SYNGENTA AGRO S.A.S

### **Teneur garantie en matière active**

18 G/L Abamectine

### **Classement**

Classement Tox.	N	dangereux pour l'environnement
Classement Tox.	Xn	NOCIF
Phr. Risque	R22	NOCIF EN CAS D'INGESTION
Phr. Risque	R37	IRRITANT POUR LES VOIES RESPIRATOIRES
Phr. Risque	R50/53	TRES TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, PEUT ENTRAINER DES EFFETS NEFASTES A LONG TERME POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE.
Phr. Prudence		VOIR ARRETES APPROPRIES SUR LES CLASSEMENTS ET L'ETIQUETAGE POUR LES CONSEILS DE PRUDENCE

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de l'alimentation, l'ICGREF, Adjoint au Sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux

04 DEC. 2008



Robert TESSIER

## Liste des usages rattachés

**USAGE** 12613116 - POIRIER - COGNASSIER - NASHI \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* PSYLLE DU POIRIER  
**Dose d'emploi** 0,075 L/HL  
**Décision** REFUS D'AMM

**Motivation** La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

**USAGE** 16323101 - CONCOMBRE \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* ACARIENS  
**Dose d'emploi** 0,5 L/HA  
**Décision** REFUS D'AMM

**Motivation** La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

**USAGE** 16323104 - CONCOMBRE \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* MINEUSES  
**Dose d'emploi** 0,5 L/HA  
**Décision** REFUS D'AMM

**Motivation** La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

**USAGE** 16323107 - CONCOMBRE \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* THrips SP  
**Dose d'emploi** 0,05 L/HL  
**Décision** REFUS D'AMM

**Motivation** La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

**USAGE** 16343101 - COURGETTE \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* ACARIENS SP  
**Dose d'emploi** 0,05 L/HL  
**Décision** REFUS D'AMM

**Motivation** La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

**USAGE** 16343104 - COURGETTE \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* MINEUSES  
**Dose d'emploi** 0,05 L/HL  
**Décision** REFUS D'AMM

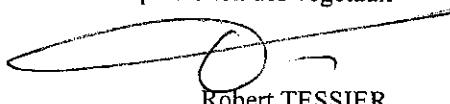
**Motivation** La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

**USAGE** 16553104 - FRAISIER \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* ACARIENS  
**Dose d'emploi** 1,25 L/HA  
**Décision** REFUS D'AMM

**Motivation** La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de l'alimentation, l'ICGREF, Adjoint au Sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux



Robert TESSIER

USAGE 16753101 - MELON \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* ACARIENS SP

Dose d'emploi 0,05 L/HL

Décision REFUS D'AMM

Motivation La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

USAGE 16753105 - MELON \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* MINEUSE

Dose d'emploi 0,05 L/HL

Décision REFUS D'AMM

Motivation La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

USAGE 16953106 - TOMATE \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* MINEUSES

Dose d'emploi 0,05 L/HL

Décision REFUS D'AMM

Motivation La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

USAGE 16953109 - TOMATE \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* ACARIENS

Dose d'emploi 0,05 L/HL

Décision REFUS D'AMM

Motivation La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

USAGE 16953110 - TOMATE \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* THrips SP

Dose d'emploi 0,05 L/HL

Décision REFUS D'AMM

Motivation La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

USAGE 17303101 - ROSIER \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* ACARIENS

Dose d'emploi 0,025 L/HL

Décision REFUS D'AMM

Motivation La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

USAGE 16013102 - CULTURES LEGUMIERES \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* ACARIENS

Dose d'emploi , VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision REFUS D'AMM

Motivation La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

USAGE 19993100 - PLANTES AROMATIQUES \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* RAVAGEURS DIVERS

Dose d'emploi , VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision REFUS D'AMM

Motivation La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de l'alimentation, l'ICGREF, Adjoint au Sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux

  
Robert TESSIER

USAGE 14053107 - ARBRES ET ARBUSTES D'ORNEMENT \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* ACARIENS  
Dose d'emploi 0,025 L/HL  
Décision REFUS D'AMM

Max. Apport 2

Motivation La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

USAGE 14053100 - ARBRES ET ARBUSTES D'ORNEMENT \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* RAVAGEURS DIVERS  
Dose d'emploi , ..  
Décision REFUS D'AMM

Max. Apport 2

Motivation La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

USAGE 17403101 - CULTURES FLORALES DIVERSES \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* ACARIENS  
Dose d'emploi 0,025 L/HL  
Décision REFUS D'AMM

Max. Apport 3

Motivation La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

USAGE 17403107 - CULTURES FLORALES DIVERSES \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* MOUCHE MINEUSE  
Dose d'emploi 0,05 L/HL  
Décision REFUS D'AMM

Max. Apport 3

Motivation La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

USAGE 17403106 - CULTURES FLORALES DIVERSES \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* THRIIPS  
Dose d'emploi 0,05 L/HL  
Décision REFUS D'AMM

Max. Apport 3

Motivation La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

USAGE 12353112 - FRAMBOISIER ET AUTRES RUBUS \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* ACARIENS ROUGES  
Dose d'emploi 0,075 L/HL  
Décision REFUS D'AMM

Motivation La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de l'alimentation, l'ICGREF, Adjoint au Sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux

  
Robert TESSIER

USAGE 12353113 - FRAMBOISIER ET AUTRES RUBUS \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* ACARIENS JAUNES  
Dose d'emploi 0,075 L/HL  
Décision REFUS D'AMM  
Motivation La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

USAGE 12353114 - FRAMBOISIER ET AUTRES RUBUS \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* ERIOPHYIES DES RONCES  
Dose d'emploi 0,075 L/HL  
Décision REFUS D'AMM  
Motivation La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

USAGE 12603105 - POMMIER \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* MINEUSES DES FEUILLES  
Dose d'emploi 0,075 L/HL  
Décision REFUS D'AMM  
Les conditions d'utilisation de la préparation, compte-tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 28 jours.  
Max. Apport 1

Motivation La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

USAGE 12613137 - POIRIER - COGNASSIER - NASHI \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* MINEUSE DES FEUILLES  
Dose d'emploi 0,075 L/HL  
Décision REFUS D'AMM  
Les conditions d'utilisation de la préparation, compte-tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 30 jours.  
Max. Apport 2

Motivation La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

USAGE 12613173 - POIRIER - COGNASSIER - NASHI \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* PHYTOPTE DU POIRIER  
Dose d'emploi 0,075 L/HL  
Décision REFUS D'AMM  
Les conditions d'utilisation de la préparation, compte-tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 30 jours.  
Max. Apport 2

Motivation La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de l'alimentation, l'ICGREF, Adjoint au Sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux

  
Robert TESSIER

<u>USAGE</u>	12453115 - NOYER * TRAIT. PARTIES AERIENNES * ACARIENS ROUGES
<u>Dose d'emploi</u>	0,075 L/HL
<u>Décision</u>	REFUS D'AMM
<p>Les conditions d'utilisation de la préparation, compte-tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 60 jours.</p>	
	<u>Max. Apport</u> 1
<u>Motivation</u>	La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.
<u>USAGE</u>	12453116 - NOYER * TRAIT. PARTIES AERIENNES * PHYTOPTES
<u>Dose d'emploi</u>	0,075 L/HL
<u>Décision</u>	REFUS D'AMM
<p>Les conditions d'utilisation de la préparation, compte-tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 60 jours.</p>	
	<u>Max. Apport</u> 1
<u>Motivation</u>	La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.
<u>USAGE</u>	12403110 - NOISETIER * TRAIT. PARTIES AERIENNES * PHYTOPTE DU NOISETIER
<u>Dose d'emploi</u>	0,075 L/HL
<u>Décision</u>	REFUS D'AMM
<p>Les conditions d'utilisation de la préparation, compte-tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 60 jours.</p>	
	<u>Max. Apport</u> 1
<u>Motivation</u>	La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.
<u>USAGE</u>	12403104 - NOISETIER * TRAIT. PARTIES AERIENNES * ACARIENS DES BOURGEON
<u>Dose d'emploi</u>	0,075 L/HL
<u>Décision</u>	REFUS D'AMM
<p>Les conditions d'utilisation de la préparation, compte-tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 60 jours.</p>	
	<u>Max. Apport</u> 1
<u>Motivation</u>	La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.
<u>USAGE</u>	12603134 - POMMIER * TRAIT. PARTIES AERIENNES * ACARIEN ROUGE (P. ULM)
<u>Dose d'emploi</u>	0,075 L/HL
<u>Décision</u>	REFUS D'AMM
<u>Motivation</u>	La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.
<u>USAGE</u>	12613169 - POIRIER - COGNASSIER - NASHI * TRAIT. PARTIES AERIENNES * ACARIEN ROUGE (P.ULM)
<u>Dose d'emploi</u>	0,075 L/HL
<u>Décision</u>	REFUS D'AMM
<u>Motivation</u>	La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de l'alimentation, l'ICGREF, Adjoint au Sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux



Robert TESSIER

**USAGE 16163101 - AUBERGINE \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* ACARIENS**

Dose d'emploi 1,2 L/HA

Décision REFUS D'AMM

Motivation La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

**USAGE 16163105 - AUBERGINE \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* THrips SP**

Dose d'emploi 1,2 L/HA

Décision REFUS D'AMM

Motivation La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

**USAGE 16163107 - AUBERGINE \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* MINEUSES**

Dose d'emploi 1,2 L/HA

Décision REFUS D'AMM

Motivation La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

**USAGE 16603103 - LAITUE \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* MOUCHE MINEUSE**

Dose d'emploi 0,5 L/HA

Décision REFUS D'AMM

Motivation La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

**USAGE 16613106 - SCAROLE, FRISEE \* TRAIT PARTIES AERIENNES \* MOUCHE MINEUSE**

Dose d'emploi 0,5 L/HA

Décision REFUS D'AMM

Motivation La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

**USAGE 16703103 - MACHE \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* MOUCHE MINEUSE**

Dose d'emploi 0,5 L/HA

Décision REFUS D'AMM

Motivation La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

**USAGE 16863101 - POIVRON \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* ACARIENS**

Dose d'emploi 1,2 L/HA

Décision REFUS D'AMM

Motivation La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

**USAGE 16863105 - POIVRON \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* THrips SP**

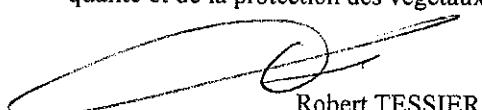
Dose d'emploi 1,2 L/HA

Décision REFUS D'AMM

Motivation La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de l'alimentation, l'ICGREF, Adjoint au Sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux



Robert TESSIER

USAGE 16863107 - POIVRON \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* MINEUSES

Dose d'emploi 1,2 L/HA

Décision REFUS D'AMM

Motivation La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

USAGE 17053105 - CHRYSANTHEME \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* THrips

Dose d'emploi 0,05 L/HL

Décision REFUS D'AMM

Motivation La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

USAGE 17303104 - ROSIER \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* THrips

Dose d'emploi 0,05 L/HL

Décision REFUS D'AMM

Motivation La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

USAGE 16843103 - POIREAU \* TRAIT. PARTIES AERIENNES \* THrips DU TABAC

Dose d'emploi 0,5 L/HA

Décision REFUS D'AMM

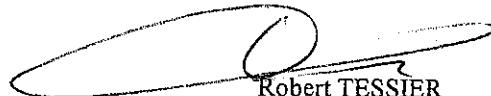
Les conditions d'utilisation de la préparation, compte-tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 7 jours.

Max. Apport 3

Motivation La mise sur le marché de la préparation générique est refusée. En raison de la non similarité des compositions intégrales des deux préparations, la préparation ZORO 18 EC ne peut être considérée comme similaire à la préparation de référence VERTIMEC.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de l'alimentation, l'ICGREF, Adjoint au Sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux



Robert TESSIER